

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 50
 En exercice : 50
 Présents : 39
 Pouvoirs : 6
 Qui ont pris part
 à la délibération : 45
 Votes exprimés :
 POUR : 45
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 30 juin 2026
Date d'affichage :
 30 juin 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Madame Sandra PICART, Présidente.

Présents : Philippe TRESPALLE – Valérie DUNY – Valéry GUICHARD – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Alain BORDE – Florian FRAYER, absent excusé représenté par Jean-Pierre PESCHER – Jane FFRENCH, absente excusée représentée par Patrick JACQUET – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par Jérôme PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Stéphane DOREY – Magali SAUCOURT – Stéphane MOREL – Pascal MOTTOT – Christophe GENTIL – Constance MITENNE – Sandra PICART – Fabien CHATENET – Jean-Michel SABAN – Jessica VASSEUR – Bertrand LEBLANC – Claudine MANIGAULT – Jean-Pierre REYNAUD – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Michel BARDET – Monique LAVIEU – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS, absent excusé représenté par Sophie ROLLOT – Bernard CURY – Joëlle DOLLE, absente excusée représentée par Roger PASUT – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Roger-Pierre MEURIOT – Hubert NAULOT – Anne RENARD – Michel CODRAN
 Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pouvoir à Anne RENARD – Frédérique BOUSIGNAC, absente excusée pouvoir à Jessica VASSEUR – Séverine CONNANT, absente excusée Pouvoir à Sandra PICART – François CAMBURET, absent excusé pouvoir à Hubert NAULOT – Hélène KLUYVER, absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE – Philippe LARDIN, absent excusé pouvoir à Marcel GEORGES
 Absents excusés : Stéphane BARDOUX – Didier GORSKI
 Absents : Jean-Marie MAURICE – Xavier COURTOIS – Pierre NOIROT

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRIMARD

Objet de la délibération

MISE EN PLACE DES HORAIRES D'ETE POUR L'OUVERTURE DES DECHETERIES DU SEREIN

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour assurer un accompagnement optimal des usagers en déchèterie, préserver la santé et la sécurité de nos agents valoristes et afin de tenir compte des conditions météorologiques estivales contraignant parfois le bon fonctionnement de nos équipements communautaires ;

Chaque année, la période estivale est le théâtre de discussions ou de demandes nombreuses des usagers tenant à l'adaptation des horaires des déchèteries pour tenir compte des évolutions des comportements s'adaptant aux chaleurs de l'été.

Ces demandes entraînent parfois des incompréhensions voire un manque de lisibilité quant à l'accès à ces services publics de proximité et donc à une problématique d'efficacité et de sérénité, tant pour les usagers que pour nos agents valoristes.

C'est pourquoi il est proposé de consacrer, par délibération, l'institution d'horaires d'été pour l'accès aux deux déchèteries du territoire, chaque année, à compter du 1^{er} juin jusqu'au 31 août, comme suit :

Déchèterie d'Angely	Déchèterie de Noyers-sur-Serein
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi Ouverture de 7h à 13h	Lundi, mercredi, samedi Ouverture de 7h à 13h

Ces horaires sont susceptibles d'évoluer au regard des conditions climatiques et alertes Canicule récurrentes, pouvant amener la Communauté à prendre des mesures exceptionnelles tenant aux horaires d'ouverture au public avec une fermeture anticipée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE l'institution, chaque année, du 1^{er} juin au 31 août, d'horaires d'été pour les déchèteries de la Communauté du Serein comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2026

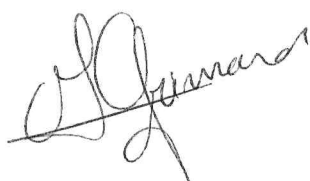
Application agréée E-legalite.com

Déchèterie d'Angely	Déchèterie de Noyers-sur-Serein
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi Ouverture de 7h à 13h	Lundi, mercredi, samedi Ouverture de 7h à 13h

Ces horaires sont susceptibles d'évoluer au regard des conditions climatiques et alertes récurrentes Canicule, pouvant amener la Communauté à prendre des mesures exceptionnelles tenant aux horaires d'ouverture au public.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Marie-Laure GRIMARD



La Présidente,
Sandra PICART



PUBLIEE LE 09/07/2026

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2026

Application agréée E-legalite.com